

ARRÊTÉ N° ARR_2024_0385_AL_RD415_LES-ROUSSES
Portant alignement sur une route départementale

Service : PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU la demande en date du 21 mars 2024 par laquelle Monsieur André LAMY-CHAPPUIS, représenté par Monsieur Nicolas LAMY Géomètre-Expert, sollicite l'alignement de la Route Départementale n° 415 au droit de la parcelle cadastrée section C n° 157 située Route Internationale, Lieu-dit « Les Sports » – Commune LES ROUSSES hors agglomération,
- VU le code de la voirie routière et notamment les articles L112-1 et L112-3,
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4,
- VU le règlement de voirie départementale du Jura approuvé le 28 mai 2010,
- VU l'arrêté de délégation permanente de signature en vigueur, consentie à Monsieur le Chef de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude du Conseil Départemental du Jura,
- VU l'état des lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Alignement

Après visite des lieux et matérialisation sur le terrain effectuée le 03 avril 2024, la limite du domaine public routier au droit de la parcelle susvisée est définie par une ligne reliant les points 101 et 102 figurant sur le schéma joint en annexe au présent arrêté.

ARTICLE 2 Responsabilité

La limite fixée par le présent arrêté d'alignement ne vaut pas limite de propriété pour le riverain. En cas de travaux sur le domaine départemental public ou privé, ce dernier devra obtenir l'accord préalable du Département. À défaut, il s'expose à des poursuites.

ARTICLE 3 Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

ARTICLE 4 Validité et renouvellement de l'arrêté

Le présent arrêté devra être utilisé dans le délai de UN an à compter du jour de sa délivrance, sous réserve qu'il ne soit apporté aucune modification des lieux. A défaut, une nouvelle demande d'alignement devra être effectuée.

ARTICLE 5 Recours

Le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier – 1 rue des Frères Lumière – 39200 SAINT-CLAUDE.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté par le département



Diffusion : Le bénéficiaire pour attribution
Son représentant pour information
La commune LES ROUSSES pour information
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement

Nicolas
LAMY
Géomètre
- Expert

24, Quai Jobez 39400 MOREZ
Tél : 03.84.42.74.51
E-Mail : nicolas.lamy@geometre-expert.fr

A.R.D. de Saint-Claude
2 rue des Frères Lumière
39200 SAINT-CLAUDE

Morez, le 21 mars 2024

Référence : D. 0769
Commune : ROUSSES

Objet : Bornage de la propriété de M. André LAMY-CHAPPUIS aux Rousses.

Madame, Monsieur ,

J'ai l'honneur de vous informer que je suis chargé de la délimitation et du bornage de la propriété de M. André LAMY-CHAPPUIS , cadastrée sur la commune des ROUSSES , section C , feuille 2 , parcelle(s) n° 157.

La propriété est située au droit de la RD 415. C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir assister à cette opération qui aura lieu le :

Mercredi 3 Avril 2024 à 15H30 sur place

Il est nécessaire de vous munir de tout documents utiles connus de vous, tels que plans, procès-verbaux de bornage ou autres.

Dans l'attente et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.

Nicolas LAMY
Géomètre-Expert



COMMUNE DES ROUSSES ()
Section C - Feuille 2
Parcelle n°157
Lieu-dit "Les Sports"

Envoyé en préfecture le 12/04/2024

Reçu en préfecture le 12/04/2024

Publié le 12-04-2024

ID : 039-223900010-20240412-ARR_2024_0385-AR

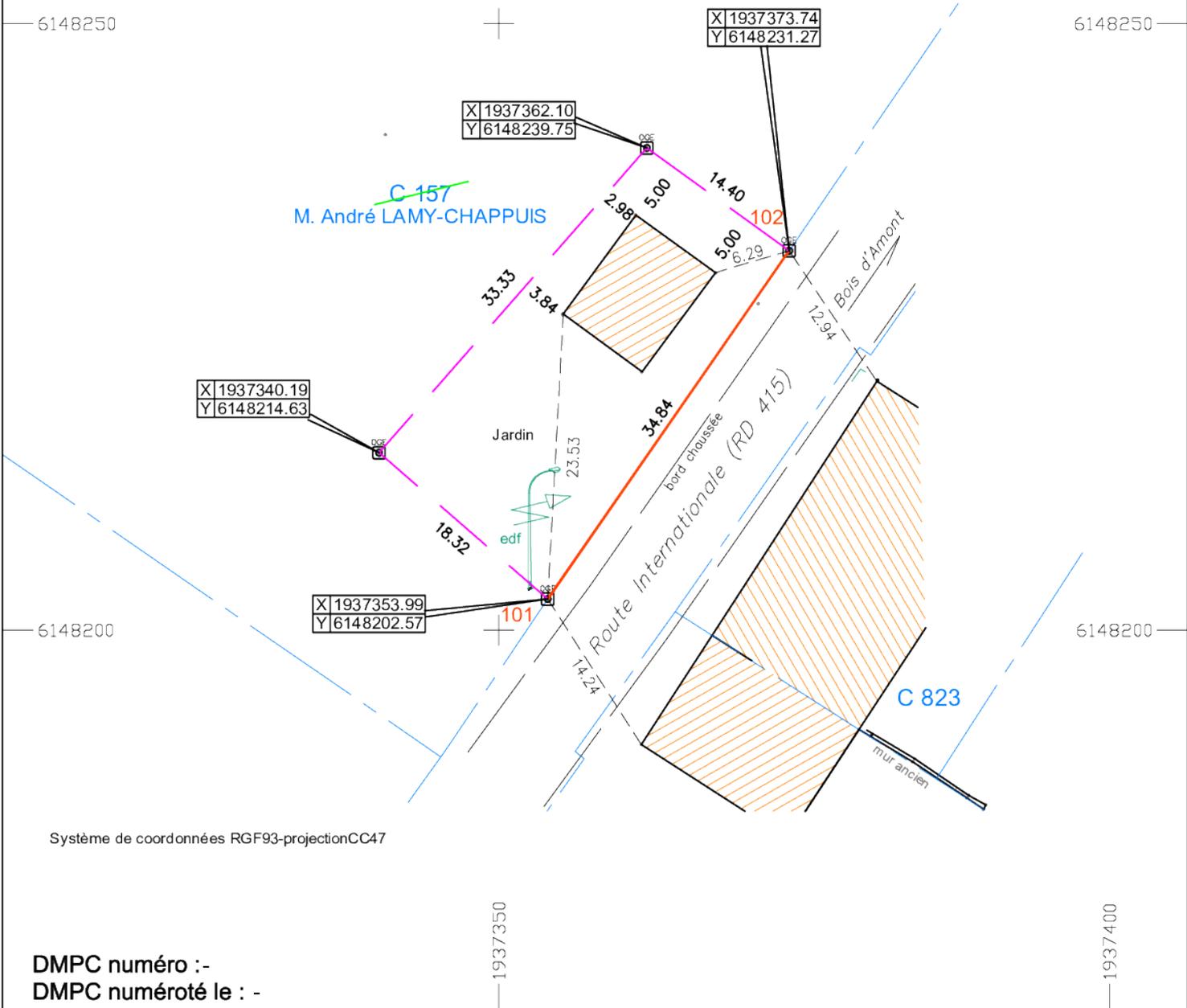


Propriété de M. André LAMY-CHAPPUIS

PLAN DE L'ALIGNEMENT avec la RD 415

--- Application cadastrale (indicative non garantie)
--- Division foncière en cours
OGF Borne OGE nouvelle

Alignement avec la route Internationale (RD 415) reconnu le 3 avril 2024 par M. GRENIER-BOLEY de l'ARD de St-Claude Segment reliant les points 101 et 102



Système de coordonnées RGF93-projectionCC47

DMPC numéro :-
DMPC numéroté le :-



Nicolas LAMY - Géomètre-Expert
24 quai Jobez - 39400 MOREZ
tél:03.84.42.74.51 - OGE: 05962

Echelle: 1/500
D0769D
03/04/2024